



FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT RÉSIDENT



À remplir et à renvoyer à l'adresse suivante :
Régie stationnement sur voirie de la Ville de Nice - 06364 Nice Cedex 4
Tél. : 04 89 98 29 41/42 - rsv@ville-nice.fr

DEMANDEUR

Madame

Monsieur

Nom*

Prénom*

Téléphone* Portable

E-mail

DÉCLARATION DE DOMICILE

N° de la voie* Nature de la voie (bd/av./rue)*

Nom de la voie*

Nom de la résidence*

Logement n° Étage Propriétaire Locataire

DÉCLARATION DU VÉHICULE

Marque* Modèle*

Immatriculation*

Pièces à joindre obligatoirement en copie (l'ensemble des documents devra être aux mêmes nom, prénom et adresse)

- Dernier avis de la taxe d'habitation en deux volets OU une copie du bail ou acte notarié (pour les locataires ou propriétaires récemment installés)*
- Justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF/GDF, attestation d'assurance habitation ou facture de téléphone)*
- Carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur et à la bonne adresse.

Le résident doit fournir chaque année les pièces ci-dessus (à la date anniversaire de son attribution).

Nice, le

Signature :

*Mentions obligatoires

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à attribuer la carte d'abonné au stationnement résident et autoriser les résidents à bénéficier de ce dispositif avantageux de stationnement sur voirie.
Les données enregistrées sont conservées trois mois après la date de fin de validité de l'abonnement. Elles sont réservées à l'usage de la Régie stationnement sur voirie et ne peuvent être communiquées qu'aux agents de la Régie traitant des abonnements.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous disposez également du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Régie stationnement sur voirie, 31 rue de Paris, 06000 Nice.



VILLE DE NICE